

VSS < >

Plus de 100 ans au service  
de la route et des transports  
en Suisse





# Un lien entre l'État et l'économie

## Mission de la VSS

L'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) est une organisation sans buts lucratifs, autonome et indépendante qui revêt la forme juridique d'une association. C'est un lien entre l'État et l'économie. À ce titre, elle élabore et gère le recueil de normes suisses dans le domaine de la route et des transports.

La VSS regroupe plus de 2000 professionnels, entreprises et institutions du secteur privé et du secteur public qui s'occupent de la planification, de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien, de l'usage et de la déconstruction d'infrastructures de transport, ainsi que des matériaux utilisés dans ce contexte.

La VSS promeut des transports durables et sûrs. En l'occurrence, elle accorde beaucoup d'importance à des infrastructures qui répondent de manière optimale aux besoins de la société du point de vue technique, économique, écologique et social, ainsi qu'au plan de la sécurité et de l'adaptation aux personnes handicapées. Dans ce cadre, elle travaille en collaboration étroite et fructueuse avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et surtout avec l'Office fédéral des routes (OFROU).

## Histoire de la VSS

Lorsqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, les premiers véhicules ont circulé en Suisse sur les chemins empierrés poussiéreux et cahoteux de l'époque, les cantons étaient seuls confrontés à l'immense défi de la motorisation croissante et de la calamité associée qu'était la poussière soulevée sur les routes. La Confédération n'assumait pas encore de rôle dans ce domaine. En 1913, cela a incité des professionnels de la route novateurs à agir: le 10 septembre, 19 représentants des autorités cantonales et communales en charge des travaux publics ont fondé la VSS, qui était à cette époque la première association de ce type en Europe. Dès le départ, son objectif était de construire des infrastructures routières adaptées et normalisées. Dès lors, la VSS

a assumé un rôle important de coordination, qui la distingue encore aujourd'hui.

Né d'un besoin d'harmonisation dépassant le cadre des cantons, le cœur de métier de la VSS s'est mis en place et a abouti à l'élaboration des premières normes, dans les années 1920. Vers 1960, avec le début de la construction des autoroutes, la VSS est finalement devenue l'organisme de normalisation central dans le domaine de la construction routière.

## Le travail au sein du système de milice

Alors que les missions assurées par la VSS sont aujourd'hui organisées au niveau gouvernemental dans de nombreux pays européens, le modèle participatif s'est maintenu en Suisse et a fait ses preuves. Dès le début, tous les groupes d'intérêts – maître d'ouvrage, planificateurs et projecteurs, entreprises exécutantes, laboratoires de contrôle et fabricants de matériaux, instituts de recherche et instituts universitaires – concernés par la construction d'infrastructures de transport recherchent ensemble des solutions optimales qui sont ancrées dans des normes correspondant au niveau reconnu de la technique et qui jouissent d'un niveau élevé d'acceptation. Tous les professionnels de la VSS travaillent bénévolement dans le système de milice. Avec plus de 30 000 heures de travail par an effectuées à titre bénévole, ils fournissent une contribution précieuse au bien-être de la société.

[www.vss.ch](http://www.vss.ch)



Autrefois...



Fabrication d'un revêtement bitumineux constitué de deux couches («Mexphalte») dans la Rue de Carouge, à Genève, en 1927 (photo: archives de Josef Murmann).





# Une structure organisationnelle flexible et efficace

Vers la composition des commissions de la VSS



## Organes et commissions

La majeure partie des travaux de la VSS sont effectués dans plus de 90 organes et commissions, où quelque 600 professionnels bénévoles assurent le travail de l'association, avec le secrétariat. La plus haute instance de la VSS est l'assemblée générale.

## Organes permanents

Les six commissions techniques sont délimitées par matière homogène – sur la base d'un modèle simple, celui du cycle de vie d'une infrastructure routière. Il englobe la planification, l'étude de projet,

le choix et le contrôle des matériaux, la construction, l'exploitation, ainsi que le trafic d'agglomération et urbain.

Ces six thèmes forment les six axes prioritaires des six commissions techniques (CT), auxquelles sont respectivement subordonnées plusieurs commissions de normalisation et de recherche (CNR). Elles rédigent de nouvelles normes, révisent les normes existantes et initient des projets de recherche. S'y ajoutent les groupes techniques (GTech), avec les sous-groupes techniques (SGTech) correspondants, qui traitent des thématiques comme la formation continue, les contrats ou la terminologie. Les membres des CT, CNR, GTech et SGTech se retrouvent plusieurs fois par an pour des réunions.

## Organes non permanents

Environ un tiers des professionnels travaillent dans les organes non permanents comme les groupes de travail (GTrav) ou le pool. Ils forment un laboratoire d'idées et constituent une sorte de «force d'intervention rapide», puisque des membres du pool peuvent se rassembler à court terme en un GTrav afin d'accomplir une mission urgente avec rapidité et efficacité, avant de dissoudre le GTrav.

Par ailleurs, plus de 40 délégués de la VSS travaillent au sein d'organes internationaux comme les commissions CEN ou ISO.

## Conseil consultatif

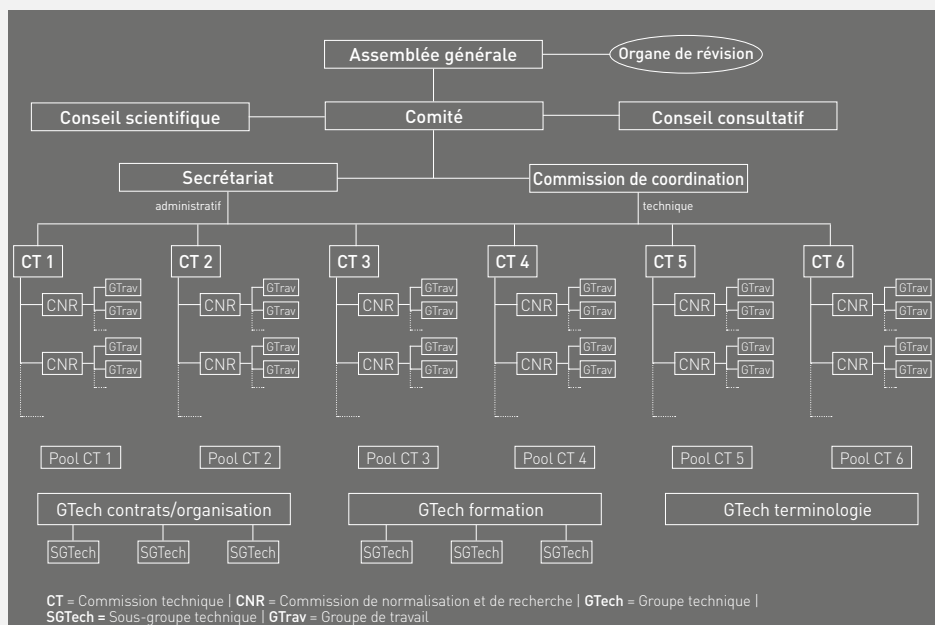
Le conseil consultatif (CC) est un organe à disposition du comité et se compose de 15 à 20 membres. Il soutient et encourage la réalisation des buts de l'association et contribue à créer et à entretenir des relations avec les milieux politiques, scientifiques et professionnels.

## Conseil scientifique

Le conseil scientifique (CS) est un organe consultatif du comité. Il se compose de 8 à 12 membres élus par l'assemblée générale. Le CS s'emploie fondamentalement à évaluer les différents processus, les analyses et les méthodes mises en œuvre sur certains sujets dans les différents pays. Le conseil scientifique, en tant qu'organe consultatif, est le plus haut représentant de la compétence technique de la VSS.

## Commission de coordination (CoCo)

La CoCo établit les programmes de normalisation et de recherche des CT au niveau métier. Elle coordonne les tâches de normalisation interdisciplinaires et affecte les responsabilités. Elle valide les preuves de besoin et prend connaissance des preuves de qualité pour les normes des CT. La CoCo arbitre en cas de divergences en lien avec les consultations relatives aux normes, et se prononce pour ou contre la transmission des projets de recherche sur la base de reviews.





# Un mandat de la Confédération sans subventions pour la VSS

Vers la stratégie de normalisation et de recherche de la VSS



Autrefois...



Les dégâts sur la route principale Berne-Thoune en 1947 montrent une situation fréquente dans l'après-guerre: sur de nombreuses routes, l'assise de chaussée et le revêtement s'effondrent. Une raison suffisante pour lancer un projet de recherche.

## Normalisation

La VSS est mandatée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Association suisse de normalisation (SNV) pour effectuer une mission de normalisation dans le domaine de la route et des transports au niveau national (Confédération, cantons, communes), ainsi qu'en coordination avec la normalisation européenne dans le cadre du Comité Européen de Normalisation (CEN). Pour garantir l'actualité technique, la VSS doit non seulement élaborer de nouvelles normes, mais aussi réviser son recueil de normes tous les cinq ans en moyenne.

Le recueil complet des normes comprend plus de 800 normes, dont près de la moitié sont des normes suisses (SN). Les autres sont des normes européennes (EN) avec un avant-propos national ou une annexe nationale, ce qui montre l'influence croissante de l'UE sur le recueil des normes suisses.

Les membres des différentes commissions élaborent et définissent les normes qu'ils devront respecter et appliquer dans leur quotidien professionnel. Ainsi, les professionnels de la VSS peuvent intégrer leurs connaissances et leurs idées à la normalisation, et donc contribuer directement à définir les conditions-cadre de leur travail. Avant d'être publiées, les normes sont systématiquement soumises

à une large consultation, où la Confédération et les cantons sont particulièrement les bienvenus.

## Recherche

La VSS initie, accompagne et encadre des projets de recherche. Les commissions de normalisation et de recherche (CNR) ont la possibilité d'inclure des questions qui les intéressent à des projets de recherche et de les faire évaluer par un organisme de recherche externe. Une commission de suivi (CA) supervise la recherche.

La VSS se focalise surtout sur la recherche orientée normalisation. Par la recherche, elle produit de nouvelles connaissances techniques normatives destinées à une application générale dans le domaine de la route et des transports. S'y ajoute l'élaboration de guides, directives et notices (SNG), qui peuvent également être produits en collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes.

## Preuve de qualité et du besoin

Dans le cadre de la stratégie de normalisation et de recherche 2014-18, une «preuve de qualité et du besoin» a été introduite pour l'élaboration et la révision des normes. La directive s'applique uniquement aux normes SN de la VSS et non aux normes européennes reprises

par la Suisse. La preuve du besoin est un processus à plusieurs étapes qui aboutit à la décision d'élaborer une nouvelle norme, d'effectuer une révision de norme ou d'y renoncer. Elle vise à actualiser constamment le recueil de normes de la VSS, à le concentrer à moyen et long terme, et à l'axer plus fortement sur les besoins pratiques.

La preuve de qualité aboutit à la décision de valider la norme à des fins de publication ou de la renvoyer à la commission technique pour révision. Sa finalité est de maintenir le recueil de normes de la VSS à un niveau technique et pratique élevé ainsi que d'assurer un large consensus concernant son exactitude technique.

## Pas de subventions

Dans ce contexte, il convient de mentionner que la VSS ne perçoit pas de subventions de la part de la Confédération pour ses activités. Il n'y a donc pas de financement direct de la VSS en tant que telle par l'OFROU. Les sommes correspondant aux travaux de recherche que la VSS propose et assume sont directement et intégralement facturées à l'OFROU par les organes de recherche respectifs. Les indemnités partielles octroyées pour les prestations fournies sur la base des normes rédigées sont intégralement versées aux professionnels.





## Un organe reconnu pour les formations continues

Vers les formations et formations continues certifiées de la VSS



Autrefois...

Dès l'époque de sa fondation, la VSS a misé sur une formation et une formation continue de qualité, faisant œuvre de pionnière dans ce domaine. L'enseignement a toujours été un élément important des activités de la VSS, comme le montre le grand intérêt suscité par un cours sur les nouvelles techniques de traitement des surfaces en 1948 (photo: archives de la VSS).



### Plus de 100 ans d'expérience

Depuis l'époque de sa fondation, il y a plus d'un siècle, la formation et la formation continue sont une composante essentielle de la VSS. L'association s'est toujours préoccupée de familiariser ses professionnels aux dernières découvertes issues de la recherche et de la pratique dans le domaine de la route et des transports. Dès 1916, la VSS a organisé son premier cours technique portant sur les «questions modernes sur la construction et l'entretien des routes».

Aujourd'hui, la formation et la formation continue se sont établies comme un solide pilier de la VSS – en particulier les cours certifiés dans le domaine de la sécurité routière et sur d'autres thèmes. Durant cette période, la VSS a pu s'imposer comme une instance en matière de formation continue et elle a acquis un savoir-faire avéré dans ce domaine. Elle n'a pas cessé d'élargir son offre de cours. Ainsi, les connaissances existant dans les commissions techniques et transposées dans les normes peuvent être transmises concrètement.

### Formation continue orientée sur la pratique

Le groupe technique «formation continue» et le sous-groupe technique «Forum Haute École» – une sorte de «club de réflexion» composé de professeurs d'universités et d'enseignants de hautes écoles spécialisées – garantissent que le programme

d'offre de la VSS met en œuvre une approche flexible, qui répond aux besoins de la pratique.

Au niveau de leur structure, tous les cours sont conçus de la même façon: ils reposent sur la dynamique de l'actualité et de l'importance des thèmes abordés, et de leur influence sur l'état des connaissances. Les participants doivent comprendre ce qui est défini et décrit dans les normes. Mais l'objectif principal est de transposer les connaissances et l'expérience actuelles dans le contenu des cours. En l'occurrence, la priorité est donnée aux exercices sur la base d'exemples pratiques.

### Niveau universitaire

Depuis 2016, des coopérations avec des hautes écoles spécialisées permettent par ailleurs de proposer des formations continues au niveau universitaire – avec des CAS (Certificate of Advanced Studies) et des crédits ECTS reconnus à l'échelle internationale. Dans le cadre de ces coopérations, les compétences scientifiques en matière d'enseignement, de formation continue, de recherche appliquée et de développement des hautes écoles spécialisées sont proposées de manière coordonnée avec les compétences techniques de la VSS issues de la pratique et de la recherche, dans le cadre de CAS (Certificate of Advanced Studies) et d'autres cours de formation continue communs.

### Certification SEC

La certification ISO 17024/SEC 03.1 des personnes offre une procédure d'examen normalisée, indépendante de la formation, permettant de certifier des experts et expertes qualifiés travaillant dans le domaine de la route et des transports. La VSS attache beaucoup d'importance à cette certification et prend en charge l'intégralité des coûts pour les candidats qui remplissent les conditions requises. Une certification SEC atteste que l'on est un expert technique dans un certain champ d'activité spécifique du secteur de la route et des transports. Les certifications garantissent la compétence technique, l'expérience professionnelle et l'indépendance dans le champ d'activité audité et permettent d'accéder plus facilement aux mandats internationaux. Elles permettent en outre d'établir des avis en tant qu'expert indépendant.

### Prix et fondation VSS

La Fondation de la VSS, qui vise à soutenir la formation professionnelle dans le domaine de la route et des transports, honore chaque année l'excellence des étudiants en décernant des prix VSS à des travaux de bachelor et de master ainsi qu'à des thèses de doctorat. Par ailleurs, la Fondation accorde une bourse qui a pour objectif de soutenir la réalisation d'un projet dans une autre institution, dans un laboratoire ou dans une entreprise.





# Un réseau unique d'experts dans le domaine de la route et des transports

Adhérez à la VSS et profitez de nombreux avantages!



Une plateforme unique pour le domaine de la route et des transports en Suisse: en mars 2013, plus de 400 professionnels se sont retrouvés au Musée suisse des transports de Lucerne pour le congrès de la VSS, où ils ont également fêté les 100 ans de l'association (photo: Paolo Foschini).



## Plate-forme participative

La VSS offre une plate-forme remarquable pour façonner l'avenir dans le domaine de la route et des transports. En l'occurrence, l'animation optimale de son réseau unique composé de plus de 700 professionnels œuvrant dans plus de 90 organes techniques est une tâche centrale. L'association investit chaque année à cet effet la somme d'environ un million de francs, affectée pour l'essentiel aux jetons de présence, aux indemnités de déplacement, aux échanges d'expérience internationaux, aux indemnités partielles pour la normalisation et la recherche, ainsi qu'au voyage d'étude.

La VSS accomplit ces tâches importantes pour l'État, sans percevoir de subvention pour ce travail – parce qu'elle tire une grande partie de son budget de la vente des normes, qu'elle peut compter sur les cotisations de ses plus de 2000 membres et qu'elle gère ses moyens financiers avec parcimonie.

## Pourquoi les normes ont un coût

Les normes regroupent l'ensemble des connaissances de tous les partenaires participant au marché, élaborées dans le cadre d'un processus de développement équitable, animé par l'organisme de normalisation. L'utilisation de normes présente de nombreux avantages: accès facilité aux marchés, appels d'offres simplifiés, aug-

mentation d'efficacité, conformité à l'état de la technique, simplification de la documentation de l'assurance-qualité, réduction du risque de responsabilité-produit, amélioration de la sécurité des produits et de la sécurité juridique. En achetant des normes, les utilisateurs contribuent aussi au maintien du travail de normalisation privé, basé sur le système de milice.

## De bonnes raisons pour être membre de la VSS

Celui qui s'engage à la VSS apporte une précieuse contribution au développement du secteur des transports et ainsi au bien-être de la société. En tant que membre de la VSS, vous pouvez aussi profiter de nombreux avantages attrayants pour une cotisation modérée par rapport à d'autres associations. Et il existe encore d'autres bonnes raisons de collaborer à un organe technique de la VSS:

- On contribue à définir les conditions-cadre de son travail quotidien.
- La coopération créative en équipe pour la normalisation conduit à un résultat publié. C'est plaisant et motivant.
- En s'engageant dans un organe technique de la VSS, on approfondit ses propres connaissances.
- On peut apprendre de ses collègues sans grands efforts.
- On profite d'un réseau compétent composé de différents domaines

spécialisés – jusque dans les hautes sphères des administrations et des entreprises.

## Forum d'échange de connaissances

«Route et Trafic», l'organe de publication officiel de la VSS, est la revue technique suisse pour la construction d'infrastructures de transports. Paraissant dix fois par an, «route et trafic» permet à un large lectorat d'accéder aux résultats de la recherche et aux derniers développements dans le domaine des transports. Des bulletins d'information réguliers ainsi que le site web de l'association, [www.vss.ch](http://www.vss.ch), donnent un aperçu des travaux de la VSS et présentent aux milieux intéressés l'essentiel de la vie de l'association et des commissions.

## Mobilityplatform.ch

Sur le site [mobilityplatform.ch](http://mobilityplatform.ch), grâce à un partenariat, l'administration publique (Confédération, cantons, villes et communes) ainsi que les organisations et associations de droit privé peuvent publier leurs documents, par exemple des règlements, des fiches techniques, des guides, des rapports de recherche, des instructions, des manuels, des directives, etc. L'objectif est de pouvoir déposer et consulter sur une plate-forme tous les documents pertinents pour le domaine de la route et des transports.





# Créer ensemble des normes

Dès aujourd'hui,  
devenez **membre**  
de la **VSS** et profitez  
de nombreux  
avantages!

[www.vss.ch](http://www.vss.ch)



Forschung und Normierung im Strassen- und Verkehrswesen  
Recherche et normalisation en matière de route et de transports  
Ricerca e normalizzazione in materia di strade e trasporti  
Research and standardization in the field of road and transportation

Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsfachleute  
Association suisse des professionnels de la route et des transports

Sihlquai 255  
CH-8005 Zürich

Tel +41 44 269 40 20  
Fax +41 44 252 31 30

[info@vss.ch](mailto:info@vss.ch)  
[www.vss.ch](http://www.vss.ch)